

Courses des embruns

Foulées du Golfe

17 Octobre 2010

Bulletin (individuel) à retourner :
Association Marathon de Vannes – BP 258 -
56007 VANNES CEDEX

Réservé à l'organisation

Dossard

Paiement

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mel : _____ Année de naissance (*obligatoire*) : _____

Club FFA

Nom complet du club :

N° FFA du Club :

N° Licence :

Autres fédérations ou association :

Fédération :

Nom du Club ou Association :

N° de licence :

Foulées du Golfe

- 10 € jusqu'au 15/09/2010..... =
- 12 € après..... =

Pasta coureur Marathon, Foulées, Duo et accompagnateur : 12 X=..... euros

Pasta Enfants (- 13 ans) : 5 X..... =.....euros

TOTAL VERSE :

euros

PAIEMENT :

Chèque à l'ordre de A.M.V. à retourner avec le bulletin et le certificat ou licence à :
A.M.V. - BP 258 - 56007 VANNES CEDEX

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant sur le
Site Internet du Marathon de Vannes, Courses des Embruns :

Signature

Ne seront pris en compte que les bulletins accompagnés du règlement (en chèque ou mandat en euros) et du justificatif d'aptitude (licence ou certificat).

Certificat médical : Les coureurs licenciés à la FFA et à la fédération de Triathlon devront fournir une photocopie de la licence 2010/2011. Les adhérents aux fédérations FSGT – FSCF – UFOLEP pourront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité si elle comporte la mention «athlétisme en compétition »

Les coureurs non licenciés ou licenciés dans une autre fédération sportive devront présenter la photocopie d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied **en compétition** postérieur au 17/10/2009

La photocopie sera conservée par l'organisateur. **SUITE A LA LOI ANTI DOPAGE DU 23 MARS 1999 ARTICLE 6 : les dossards ne seront délivrés qu'aux coureurs ayant joint la preuve de leur visite médicale.**